

NOUVEAUTÉS IMPORTANTE POUR LA SAISON 2009-2010

(vous pouvez retrouver toutes ces informations, et bien d'autre, dans le RGC qui est en ligne sur notre site)

2.3. Coûts pour la saison 2009-2010

2.3.1. Circuit Sports Experts/ Yonex

Classe	En Saison	Championnat
A-élite (plume)	39,75 \$	46,75 \$
B (plume)	39,75 \$	46,75 \$
C (nylon)	35,25 \$	42,25 \$

2.3.2. Grand Prix Black Knight/ Sports Experts/ Ashaway

Catégorie	En Saison	Championnat
Pee-Wee (nylon)	21,50 \$	28,50 \$
Benjamin (nylon)	31,75 \$	38,75 \$
Cadet (nylon / plume)	31,75 \$ / 36,75 \$	43,75 \$ (plume)
Juvenile (plume)	36,75 \$	43,75 \$ (plume)

N.B. : Un joueur doit toujours payer le tarif de l'épreuve la plus élevée dans laquelle il s'est inscrit.

Un joueur inscrit en simple B et mixte A devra s'acquitter des frais d'inscription de la classe A. Même chose pour un joueur Benjamin qui joue une épreuve en Cadet.

12. APPLICATIONS CONCRÈTES DES RÉOLUTIONS DU CA POUR 2009/2010

À service égal, pour des volants plastiques, les joueurs Benjamin, Cadet ou Juvenile paient 25,25 \$ alors qu'un joueur B ou C paie 34,25 \$. Cette différence de 9 \$ ne s'explique plus, le but n'est pas de mettre le même prix mais d'ajuster à la hausse celui des inscriptions du Grand Prix.

Dans le cas d'une compétition à la plume, le tarif varie de 38,75 \$ pour les catégories B et C pour descendre à 31,25 \$ pour les Cadet et Juvenile, soit une différence de 7,50 \$. Le but est également d'ajuster à la hausse le tarif des inscriptions du Grand Prix.

Le CRDC pense qu'il s'agit là de la raison principale pour laquelle les comités organisateurs éprouvent plus de difficultés à rentabiliser leurs compétitions par rapport à ceux du Circuit. Le CA a donc adopté la résolution suivante :

Résolution 2009/04

Les tarifs d'inscriptions, à compter de la saison 2009/2010 se verront augmenter des montants suivants au titre de l'ajustement du prix des volants :

- Pee-Wee = pas d'augmentation
 - Benjamin = augmentation de 5 \$
 - Cadet en plastique = augmentation de 5 \$
 - Cadet en plume = augmentation de 4 \$
 - Juvenile en plastique = augmentation de 5 \$
 - Juvenile en plume = augmentation de 4 \$
-

Suite au sondage et aux statistiques de participations du Circuit et plus particulièrement dans la classe B, le CA a adopté la résolution suivante :

Résolution 2009/05 :

À compter de la saison 2009/2010, pour toutes les étapes du Circuit Sports Experts / Yonex, le volant officiel de la catégorie B sera le même que celui de la catégorie A et Élite A soit le volant en plume.

Dans la même veine que pour le B à la plume et que pour nos meilleurs cadets et juvéniles ne jouent principalement à la plume, le CA a approuvé les 2 résolutions suivantes :

Résolution 2009/06 :

À compter de la saison 2009/2010, pour toutes les étapes du Grand Prix, le volant officiel de la catégorie Juvenile sera le volant en plume (il y en avait déjà 5 durant la saison 2008/2009). À noter que toutes ces étapes seront ouvertes et pourront accueillir des joueurs juvéniles extérieurs au Québec.

Résolution 2009/07 :

À compter de la saison 2009/2010, pour quatre étapes du Grand Prix, le volant officiel de la catégorie Cadet sera le volant en plume. Les étapes concernées sont les suivantes :

- Étape 1 à Laval les 9, 10 et 11 octobre 2009 (nouvelle)
- Étape 3 à Gatineau les 13, 14 et 15 novembre 2009 (ancienne)
- Étape 6 à Drummondville les 30 et 31 janvier 2010 (nouvelle)
- Étape 7 à Valleyfield les 20 et 21 février 2010 (ancienne)

Comme pour les juvéniles, il est à noter que ces quatre étapes seront ouvertes et pourront accueillir des joueurs cadets extérieurs au Québec.

Résolution 2009/08 :

À compter de la saison 2009/2010, le remboursement des frais kilométrique des officiels sera de 0,35 \$ / km *.

* Pas de remboursement en deçà de 50 km aller entre le lieu de résidence et le lieu des finales. Au-delà de 50 km aller, le nombre de kilomètre remboursé sera le nombre total de kilomètre parcouru aller et retour moins 100 km.

Résolution 2009/09 :

À compter de la saison 2009/2010, et pour toutes les compétitions sanctionnées par Badminton Québec, l'arbitre en chef **pourra devancer l'heure des parties d'une demi-heure par rapport à l'heure indiquée sur les tableaux de la compétition**, cela signifie qu'un joueur pourra être déclaré défaut s'il ne se présente pas au moins 25 minutes avant l'heure présumée de sa partie. Par contre, il ne sera pas possible de devancer la première partie journalière d'un joueur.